Camping du Lac de Saint -Cyr
Conditions générales de vente 2024

*Taxe de séjour **0.55 €** en supplément pour les personnes de 18 ans et plus par jour*

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à toute location d'hébergement ou d'emplacement sur le terrain de Camping du Lac de Saint-Cyr proposés par la SAGA, société gestionnaire du Camping, aux clients non professionnels sur son site Internet www.campinglacdesaintcyr.fr. Les caractéristiques principales des Services sont présentées sur le site internet www.campinglacdesaintcyr.fr. Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. La réservation d'un séjour implique la totale acceptation des Conditions Générales de Vente par les parties contractantes. Les coordonnées du Prestataire sont les suivantes : Camping du Lac de Saint-Cyr - SAEM SAGA , Parc de loisirs de Saint-Cyr, 86 130 Beaumont Saint-Cyr (FRANCE), N° SIRET : 338 809 213 00014.

1/ PRESTATIONS

Location d'emplacements

Nous mettons à votre disposition un emplacement nu d'environ 100 m² avec eau, assainissement et électricité selon forfait. Pouvant accueillir jusqu'à 8 personnes, vous pourrez y installer votre tente, votre caravane ou votre camping-car.
Les emplacements sont disponibles à partir de 14h00 le jour de l'arrivée et doivent être libérés avant 12h00 le jour du départ.
Tout dépassement engendre la facturation d'un forfait supplémentaire. Ce forfait comprend l'accès aux sanitaires, à la piscine chauffée (cf. dates affichées sur notre site internet www.campinglacdesaintcyr.fr), au Parc de Loisirs jusqu'à 22h00, aux services de l'accueil, aux aires de jeux et aux animations au cours de la haute saison. Suppléments : deuxième véhicule, personnes supplémentaires, visiteurs, animal, garage mort et taxe de séjour font l'objet d'un coût journalier.

Location d'hébergements

Périodes et durées de location : les locations sont possibles pour un minimum d'une semaine en haute saison (juillet/ aout) et à partir de 2 nuits en basse saison (exceptés lors des week-ends fériés : 3 nuits minimum). En haute saison, les hébergements sont loués du samedi au samedi ou du mercredi au mercredi pour une durée de 7 nuits minimum.
Le tarif de la location comprend : la location de l'hébergement, le matériel de cuisine, les charges (eau, électricité), l'accès aux services de l'accueil, à la piscine chauffée (cf. dates affichées sur notre site internet www.campinglacdesaintcyr.fr), au Parc de Loisirs jusqu'à 22h, aux aires de jeux et aux animations (en juillet et août).
Le tarif ne comprend pas : le linge de lit, le linge de toilette, les produits d'entretien, le nettoyage final et l'assurance annulation.
Les locations sont disponibles à partir de 17h00 le jour de l'arrivée et doivent être libérées avant 10h00 le jour du départ. Aucun dépassement n'est toléré. Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée. Le camping du Lac de Saint-Cyr se réserve le droit de refuser l'accès aux familles se présentant avec un nombre de participants supérieur au contrat ou à la capacité de l'hébergement loué (bébé et enfants compris). Dans ce cas, aucune indemnisation ne sera due.
Dépôt de garantie : Une caution de 230 € par hébergement vous sera demandée à l'arrivée (chèque ou emprunte bancaire). Les hébergements seront rendus dans le même état de propreté qu'à livraison. A défaut, le client devra acquitter une somme forfaitaire des frais de remise en état ou de la valeur du matériel manquant ou détérioré. Le Camping se réserve le droit de déduire la somme de 75 € pour pallier aux frais de ménage si celui-ci n'a pas été effectué lors du départ. La caution demandée au locataire le jour de la remise des clés, sera rendue le jour de fin de location sous déduction éventuelle des frais de remise en état.

Activités annexes

Toute activité gratuite ou payante peut dans certaines conditions indépendantes de notre fait être modifiée ou annulée lors de votre arrivée sur le site. A ce titre, notre responsabilité ne saurait être engagée.

2/ RÈGLEMENT DU SÉJOUR

Toute Commande passée sur le site internet www.campingdulacdesaintcyr.fr constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et le Prestataire. La réservation ne devient effective qu'après confirmation par nos services, et qu'après réception de votre acompte (30% du montant du séjour).Nous vous enverrons alors une confirmation par email ou par courrier.
Emplacements : Le solde du séjour doit être réglé la veille du départ du Camping.
Locations : Le solde du séjour doit être réglé 30 jours avant la date d'arrivée prévue. En cas de non règlement du solde à la date convenue, le camping se réserve le droit d'annuler la réservation. En cas de règlement sur place, les chèques dépassant 15 € ne seront pas acceptés en application de l'article L1122-8 du code monétaire et financier et de l'article 40 du Décret n°92-456 du 22 mai 1992.
Modification du séjour : possibilité de modifications à nous transmettre par écrit au plus tard, 10 jours avant l'arrivée prévue de votre séjour, sous réserve de disponibilités.
Modes de paiement acceptés : Au titre de l'acompte comme au titre du solde, vous pouvez honorer votre réservation ou votre séjour par les modes de paiement suivants : Chèque bancaire jusqu'à un mois avant l'arrivée, ou chèques vacances ANCV, espèces, carte bancaire ou virement bancaire : Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou – Charentes - 18 rue Gay Lussac - 86000 POITIERS. Numéro IBAN FR76 1333 5004 0108 8907 2475 410, Code BIC CEPAFRPP 333. Vous devrez mentionner votre numéro de client sur l'ordre de virement.

3 /RÉSERVATION

Réservation de dernière minute : Toute réservation pour un locatif effectuée dans un délai inférieur à 30 jours avant la date de d'arrivée doit être payée intégralement soit par carte bancaire, espèces ou par virement.
Réservation avec le dispositif VACAF : Toute réservation au Camping demandant un traitement lié au calcul de l'aide de l'allocataire, sera facturée de frais de dossier d'un montant de 15€.

4 / ARRIVÉES RETARDÉES / DÉPARTS ANTICIPES

En cas de retard dans l'occupation de votre emplacement ou de votre location réservée, celui-ci sera retenu pour une période de 24 heures. Passé ce délai et en l'absence de courrier émanant du client précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, la réservation sera annulée sans aucun remboursement. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée, d'un départ anticipé ou d'une modification du nombre de personnes (que ce soit pour la totalité ou une partie du séjour prévu).

5 / BARÈME D'ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au Camping du Lac de Saint-Cyr, Parc de loisirs de Saint-Cyr, 86130 Beaumont Saint-Cyr, laquelle prendra effet à compter de la date de réception du courrier.
Plus de 120 jours avant la date prévue d'arrivée : l'acompte est restitué.
Entre 30 jours et 120 jours avant la date prévue d'arrivée : l'acompte et les frais de réservation sont conservés et représentent des frais d'annulation.
Moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, ou en cas de non présentation sur le camping : le montant total du séjour est exigible.

6 / GARANTIE ANNULATION

Pour votre tranquillité, le Camping du Lac de Saint-Cyr vous propose de souscrire à une assurance annulation avec notre partenaire : **Campez Couvert** pour être remboursé des paiements déjà effectués en cas d'annulation ou d'interruption de votre séjour, pour des raisons indépendantes de votre volonté. Les conditions générales sont disponibles sur www.campinglacdesaintcyr.fr (pdf à télécharger) ou sur demande par téléphone ou par écrit à Gritchen Tolède et Associés Sinistre –Campez couvert 27 Rue Charles Durand – CS70139 18021 Bourges Cedex. L'assurance Campez Couvert doit être souscrite au plus tard lors de la réservation de votre séjour et est valable pour tous les participants. Vous pouvez souscrire à l'assurance annulation lors de votre réservation avec le formulaire papier en cochant la case, ou via notre site internet en cochant la case concernée lors de la sélection des options de votre séjour. En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un évènement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le site www.campez-couvert.com ou auprès du Camping), aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.
Coût de l'assurance annulation : Le prix de l'assurance annulation est de 3,5% du montant du séjour. Son tarif vous est automatiquement indiqué lors de votre réservation.
ATTENTION : La fermeture de la baignade du Lac de Saint-Cyr ne constitue pas un motif de remboursement.

7 / ASSURANCE

La société SAGA, société gestionnaire du Camping du Lac de Saint-Cyr, décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation des affaires personnelles et véhicules des campeurs quel que soit leur origine. A l'arrivée sur le camping, il appartient aux campeurs de présenter les attestations d'assurance en cours de validité pour leur véhicule d'une part, et pour leur responsabilité civile d'une autre part.

8 / RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Tout client s'engage à prendre connaissance et à respecter le règlement intérieur du Camping, affiché à la réception et dont un exemplaire vous sera remis à l'arrivée.

9 / MINEURS

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés dans le Camping, sauf attestations écrites des parents ou des représentants légaux, et après accord de la direction du Camping uniquement.

10 / VISITEURS

Les visiteurs sont admis dans le camping de 8h00 à 22h00 : ils doivent s'inscrire à la réception à leur arrivée et y être autorisé par la direction. Ils sont sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. En haute saison, lors des périodes d'ouverture du Lac de Saint-Cyr, les visiteurs à la journée doivent s'acquitter du droit d'entrée au Parc de Loisirs lors des horaires d'ouverture. Leurs voitures ne sont pas admises dans le camping. Dans un souci de respect de la quiétude du voisinage, le nombre de visiteurs est limité à 4 personnes par emplacement. Les visiteurs n'ont en aucun cas accès à la piscine du camping et aux animations.

11 /ANIMAUX

Les chiens et chats, exceptés les chiens de catégorie 1 et 2, sont autorisés dans le camping sous la responsabilité de leurs maîtres. Nous exigeons que les chiens soient tenus en laisse dans l'enceinte du Camping. Le carnet de santé de l'animal doit être détenu par son propriétaire. Les vaccins antirabiques et le certificat de tatouage sont obligatoires et doivent être en cours de validité. Ils sont acceptés moyennant un supplément par nuitée et à raison de 2 animaux maximum par emplacement.

12/ INFORMATIQUE ET LIBERTES

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandés au Client sont nécessaires au traitement de sa Commande et à l'établissement des factures. Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées par le Camping du Lac de Saint-Cyr comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes du Camping du Lac de Saint-Cyr, pour le traitement de votre réservation et pour renforcer et personnaliser notre communication et l'offre de nos services. Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant. Pour cela, vous devez nous faire la demande écrite par voie postale à l'adresse du camping ou par email à contact@campinglacdesaintcyr.com.

13/ RÉCLAMATIONS

Toute réclamation éventuelle à la suite d'un séjour, devront être formulées sur place auprès de la direction ou par écrit avec accusé de réception, dans les 20 jours suivant votre séjour à l'adresse : Camping du Lac de Saint-Cyr, Parc de loisirs de Saint-Cyr, 86130 Beaumont Saint-Cyr.
Selon l'article L.612-1 du Code de la consommation, il est rappelé que « tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation ». A ce titre la société SAEM SAGA propose à ses Clients Consommateurs, dans le cadre de litiges qui n'auraient pas trouvé résolution de manière amiable, la médiation d'un médiateur de la consommation, dont les coordonnées sont les suivantes – CM2C - Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice - 14 rue saint Jean 75017 Paris - https://cm2c.net/contact.php. Il est rappelé que la médiation n'est pas obligatoire mais uniquement proposée afin de résoudre les litiges en évitant un recours à la justice.